



2023-2027

Projet d'Établissement Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron



qualite

ouverture

creativite

Diffusion

Proximite





SOMMAIRE :

Préambule

Introduction

Première partie :

Le Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron **p6**

1. Contexte territorial **p6**

- 1.1 Données géographiques et démographiques
- 1.2 Données économiques, sociales
- 1.3 Données éducatives

2. Présentation du Conservatoire **p7**

- 2.1 Une mission de service public
- 2.2 Quelques repères historiques
- 2.3 Une entité juridique et politique : le Syndicat mixte
- 2.4 Collectivités adhérentes et budget
- 2.4 Un rayonnement départemental avec 15 antennes territoriales réparties dans 4 pôles, couvrant 62% de la population Aveyronnaise

3. Organisation et offre pédagogiques **p11**

- 3.1 Les départements pédagogiques et les disciplines enseignées
- 3.2 Une offre pédagogique spécialisée et personnalisée
 - 3.2.1 Musique : enseignement spécialisé autour de trois parcours
 - 3.2.2 Théâtre, de l'éveil à la création
 - 3.2.3 Une offre artistique et culturelle hors les murs : *les interventions en milieu scolaire et les dispositifs en partenariat avec l'Education Nationale*

4. Les usagers « payants » **p14**

5. Le Conservatoire résumé en quelques chiffres (Données 2023) **p15**



Deuxième partie : Les perspectives 2023-2027

p16

Axe 1 - Garantir un enseignement artistique spécialisé diversifié p17

- 1.1 Poursuivre le développement de l'enseignement théâtre au sein du CRDA, dans le parcours études et à travers les ateliers et les interventions hors les murs
- 1.2 Chant/Pratiques vocales : Etendre la pratique vocale sur l'ensemble du territoire et des antennes
- 1.3 Musiques Actuelles : Développer les ateliers de MAC sur chacun des pôles du CRDA
- 1.4 Musiques traditionnelles/Musiques du monde : le CRDA, un établissement ressource incontournable en musiques traditionnelles sur le territoire de l'Aveyron
- 1.5 Pédagogie

Axe 2 - Développer une pratique artistique de qualité destinée au plus grand nombre p20

- 2.1 Dans les antennes du CRDA : adapter les parcours et les pratiques artistiques obligatoires
- 2.2 Accessibilité en termes de tarification
- 2.3 Le CRDA « Hors les murs » : Œuvrer pour la diversification des publics
 - 2.3.1 Interventions en milieu scolaire et extra-scolaire
 - 2.3.2 Ressources humaines et organisation
 - 2.3.3 Accueil des publics empêchés ou porteur de troubles neuro-développementaux
- 2.4 Etablissement ressource

Axe 3 - Assurer une saison culturelle riche sur l'ensemble du territoire en accroissant/développant les partenariats p23

- 3.1 Programmation
- 3.2 Communication
- 3.3 Partenariats
- 3.4 Moyens

Axe 4 - Renforcer l'autonomie des pôles territoriaux p25

- 4.1 L'identité artistique et pédagogique de chaque pôle à questionner et à définir, en lien avec les orientations, les moyens humains et financiers de l'établissement
- 4.2 Positionner les antennes comme acteur culturel local incontournable
- 4.3 Animation du pôle



Axe 5 - Se projeter vers un futur écologique, social et responsable p26

- 5.1 Réduire l'empreinte carbone du CRDA
- 5.2 Adopter des gestes écoresponsables
- 5.3 Enjeux éthiques

Troisième partie : Evaluation et calendrier de mise en œuvre p28

- 1- Les modalités d'évaluation du projet d'Etablissement
p28
- 2- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre
p28

Annexes p30



Préambule

Le Conservatoire, comme aucun autre établissement d'enseignement général ou spécialisé, s'adresse aux enfants d'écoles maternelles et élémentaires, aux adolescents des collèges et lycées, aux étudiants, aux adultes, parents ou retraités. Susceptible d'accompagner chacun d'entre nous tout au long d'une vie en s'adaptant aux désirs de tous, le conservatoire est un vecteur essentiel de partage et d'échange entre les générations.

Ce large spectre intergénérationnel fait de lui un acteur citoyen et culturel de tout premier plan sur le territoire avec lequel il est en prise directe. Lieu incontournable des collectivités au titre de l'attractivité du territoire et de la mission de service public, il est au cœur du développement des communes, communautés de communes et agglomération dans son approche culturelle, sociale et identitaire.

« École de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, la pratique artistique est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence, qui implique des techniques, et son enseignement, une méthode »

*Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) 2023
Bulletin officiel – Ministère de la Culture*

Introduction

Ecole départementale créée en 1988, le Conservatoire de l'Aveyron fait actuellement partie des 98 établissements classés à Rayonnement Départemental du territoire français.

Bien intégré dans le paysage aveyronnais à travers ses quinze antennes territoriales, le Conservatoire jouit d'une bonne réputation et bénéficie d'une image positive et familiale. Son organisation pédagogique, tout en ayant vécu quelques transformations remonte aux années 90 comme un grand nombre de Conservatoires en France.

Attentif aux nouvelles pratiques artistiques et à l'innovation pédagogique, le CRDA se devait de proposer un nouveau projet d'établissement, répondant aux attentes de chacun, en adéquation avec les projets culturels des collectivités partenaires et le besoin de s'ancrer davantage sur le territoire.



« Le projet d'établissement est un document politique, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques chorégraphiques, musicales et théâtrales » (SNOP 2023).

L'existence d'un projet d'établissement validé par la collectivité figure parmi les conditions d'obtention du classement en Conservatoire à rayonnement régional, départemental, communal ou intercommunal.

A partir du cadre référentiel proposé par le précédent et le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP-2023), la réflexion a été conduite selon les orientations stratégiques souhaitées par le Comité Syndical du Syndicat mixte :

- Diversification des publics
- Création et le développement d'une offre pédagogique personnalisée, en complément des parcours études
- Renforcement des interventions hors les murs

Ces orientations s'inscrivent dans la politique culturelle du Département de l'Aveyron mettant l'accent sur l'accès à la culture pour tous les Aveyronnais et partout sur le territoire, avec une attention particulière portée aux plus jeunes.

Avec ce nouveau projet d'établissement, le Conservatoire de l'Aveyron prend pleinement conscience des enjeux qui sont les siens, il est prêt à mener les changements nécessaires et écrire une nouvelle page dynamique et audacieuse à partir des ressources financières et humaines dont il bénéficie.

Ce projet d'établissement sera mis en œuvre dans le cadre des moyens financiers dont dispose le Syndicat mixte, moyens soumis à l'évolution du contexte économique général des collectivités territoriales adhérentes.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel se trouve le Syndicat, une attention particulière sera portée à la nécessaire maîtrise de la masse salariale dans le déploiement des actions envisagées.



Première partie :

Le Syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

1- Contexte territorial¹

1.1 Données géographiques et démographiques

→ L'Aveyron, 5^e département métropolitain en superficie (8735 km²) est le 78^e en population (279 210 habitants), ce qui en fait un territoire à faible densité de population globalement.

→ Un territoire rural dont le relief comporte des zones de montagne avec des accès routiers qui peuvent être plus longs et difficiles (monts d'Aubrac, causses).

→ 3 principaux bassins de vie autour des villes de Rodez, Millau et Villefranche-de-Rouergue, ce qui peut entraîner des périodes de fréquentation marquées.

→ Une population vieillissante : une personne sur trois a 60 ans ou plus contre une sur quatre en France métropolitaine, et la part des 75 ans ou plus est particulièrement élevée : 14 % contre 9 %. Le vieillissement reste donc un enjeu particulier pour le département. Enfin, la part des étrangers (3,4%) et des immigrés (5,1%) est bien inférieure à la moyenne nationale (6,9% et 9,6%).

1.2 Données économiques, sociales

→ Un taux de chômage parmi les plus bas de France : 5,9%

→ Un emploi sur dix dans le secteur agricole : les 11 000 emplois agricoles représentent 9,9% des emplois occupés dans le département contre 2,6% au niveau national

→ Une industrie spécialisée dans l'agroalimentaire, la métallurgie et la fabrication de matériels de transport : l'industrie représente 14% des emplois du département, contre 12% au niveau France métropolitaine.

→ Des revenus plutôt modestes : les ménages résidant en Aveyron ont un niveau de vie légèrement inférieur au niveau national et très proche des départements voisins.

¹ Ces données publiques proviennent majoritairement des rapports de l'INSEE, de l'Observatoire des territoires, de l'Education nationale, de la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron et d'Occitanie livre et lecture



1.3 Données éducatives

→Le paysage éducatif aveyronnais se caractérise par une forte présence d'établissements privés : ils représentent le quart des 318 écoles, et la moitié des 41 collèges et 22 lycées.

→Le taux de réussite scolaire dans le département est bon, atteignant même un taux exceptionnel de 98% au baccalauréat général en 2021.

→Le département se situe au-dessus des moyennes nationales pour la proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de premier ou second degré (42 en Aveyron, 33 en France métropolitaine)

→L'enseignement supérieur se développe, avec des effectifs qui ont crû de 27% au cours des dix dernières années pour atteindre plus de 3 100 étudiants aujourd'hui, majoritairement présents sur le campus de Rodez et de l'Ouest-Aveyron.

2- Présentation du Conservatoire

2.1 Une mission de service public

« Les conservatoires classés proposent, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à sa pratique, visant principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel des élèves. Ils contribuent en cela au droit de chacun d'accéder tout au long de sa vie à l'enseignement et l'éducation artistiques. Lieux d'apprentissage de l'art et par l'art, ils ont vocation, au titre de cette mission de service public, à assurer un rôle de sensibilisation, d'orientation et de conseil, en éclairant les élèves sur les compétences transversales que la pratique artistique permet de développer, et sur la manière dont celles-ci peuvent contribuer à leur développement individuel. Ils accompagnent dans la réalisation de leur projet professionnel les élèves particulièrement motivés, exprimant le désir de s'orienter vers un métier artistique. Espaces d'ouverture et de découverte, les conservatoires œuvrent à la reconnaissance de l'altérité et à la promotion de la diversité culturelle. Par le développement de l'engagement collectif, ils contribuent à la socialisation par l'art. Ils agissent dans la lutte contre toute forme de discrimination et mettent en œuvre un projet d'accueil inclusif pour les personnes en situation de handicap. Ils promeuvent l'égalité entre les femmes et les hommes en prêtant attention à la parité dans les instances de concertation comme dans les recrutements ou la constitution des jurys, en favorisant la mixité dans les pratiques collectives et en luttant contre les stéréotypes de genre, en particulier en ce qui concerne le choix des instruments, la pratique de la danse ou les distributions de rôles. Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à leur offre, ils déterminent une tarification sociale ».

Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) 2023
Bulletin officiel – Ministère de la Culture



2.2 Quelques repères historiques

- Création en 1988, sous l'égide du Département, sous la forme **d'un Syndicat mixte** pour proposer aux habitants un enseignement musical de qualité
- 1991 : devient Ecole Nationale de Musique
- 2006 : Classement en « **Conservatoire à Rayonnement Départemental** » par le Ministère de la Culture
- 2015 : Ouverture de la spécialité « théâtre »

2.3 Une entité juridique et politique : le Syndicat mixte

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron Musique et Théâtre est un établissement de mission de service public géré par un Syndicat mixte dont le siège est situé à Rodez.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte, sous l'égide de son/sa Présidente, décide de son fonctionnement administratif et financier.

Etablissement classé « Conservatoire à Rayonnement Départemental » par le Ministère de la Culture, il est dirigé par :

* Un Directeur général du Syndicat mixte : organisation générale, budget, ressources humaines, management de l'équipe administrative et technique (10 agents), il coordonne l'équipe de la Direction.

* Une Directrice pédagogique et artistique : encadrement de l'équipe pédagogique, organisation des études (conformément aux directives ministérielles) et de l'action culturelle, et élaboration, dans le cadre d'un projet d'établissement, des propositions de développement à long terme, en liaison avec les équipes pédagogiques (70 enseignants), le Conseil d'Etablissement et la Direction générale du Syndicat Mixte.

L'organigramme structurel et l'organigramme des services se trouvent en annexe.



2.4 Collectivités adhérentes et budget

Le Syndicat mixte se compose de 13 collectivités membres : Le Département, 8 EPCI et 4 communes :



Les statuts du Syndicat prévoit « *qu'une fois arrêtées les participations des familles qui concourent à l'équilibre du budget de fonctionnement, [...], il est convenu que la contribution des membres à l'équilibre du budget de fonctionnement est fixée comme suit :*

- Département : 56%
- Collectivités et leurs groupements : 44 %

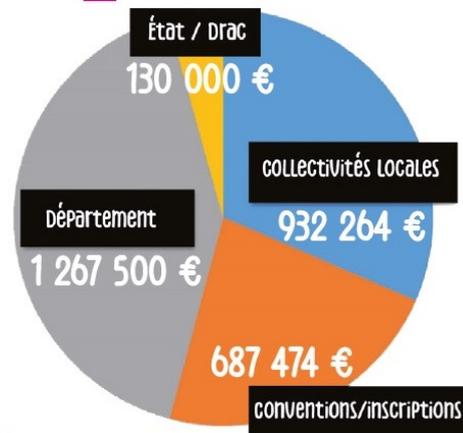
Le Syndicat bénéficie du soutien financier de l'Etat via une « aide au fonctionnement ».



Chiffres clés du Budget

un Budget de	4 243 576 €
Charges courantes	422 400 €
Charges de personnel	2 988 575 €
Investissement	67 717 €

Zoom sur les recettes

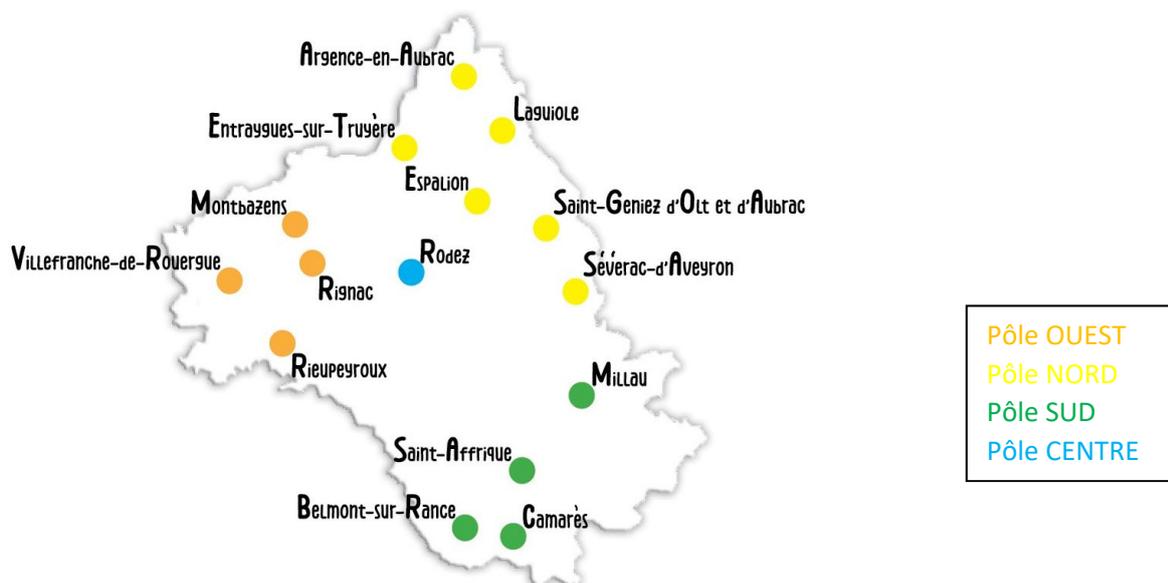


Le modèle financier du Syndicat mixte a une double particularité :

- Des recettes de fonctionnement relativement stables dans le temps provenant des contributions statutaires des collectivités membres (80%)
- En parallèle, le nombre d'élèves impacte le besoin d'enseignants donc le montant des dépenses.

En considérant le maintien du nombre d'élèves payants autour de 1 200 ainsi que le maintien du montant des recettes actuelles par les contributions statutaires, l'équilibre budgétaire peut-être envisagé pour les trois années à venir.

2.4 Un rayonnement départemental avec 15 antennes territoriales réparties dans 4 pôles, couvrant 62% de la population Aveyronnaise





3- Organisation et offre pédagogiques

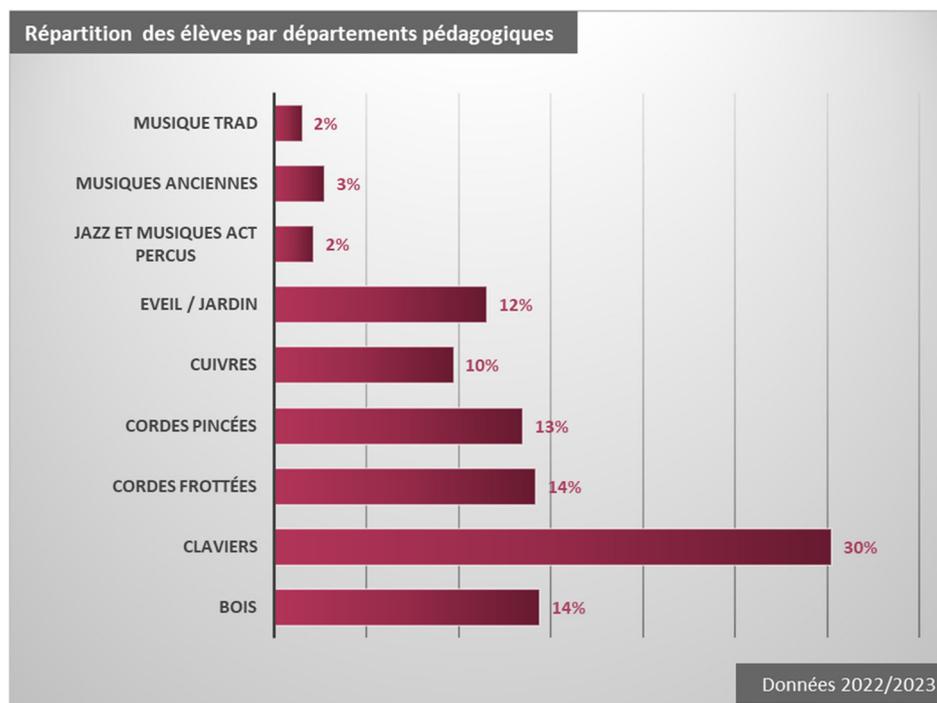
3.1 les départements pédagogiques et les disciplines enseignées

Les départements sont animés par des coordonnateurs nommés par la Direction et placés sous l'autorité hiérarchique de la Direction Pédagogique et Artistique.

16 départements et leurs disciplines :

- ACCOMPAGNEMENT/MUSIQUE DE CHAMBRE
- BOIS : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone
- CHAM Instruments
- CHAM VOIX-CAE (Chœur à l'école)
- POLYPHONIQUE : piano, accordéon chromatique, harpe
- CORDES FROTTÉES : violon, alto, violoncelle, contrebasse
- CORDES PINCÉES : guitare, harpe
- CUIVRES : trompette, cor, trombone, tuba
- ÉVEIL MUSICAL
- FORMATION MUSICALE
- JAZZ / MUSIQUES ACTUELLES : Percussions, batterie, guitare jazz, saxophone jazz, piano jazz, MAO
- MUSIQUES ANCIENNES : clavecin, flûte à bec, orgue, chant
- MUSIQUES TRADITIONNELLES : accordéon diatonique, cabrette
- ORCHESTRES/PRATIQUES COLLECTIVES
- THÉÂTRE
- VOIX : chant, chant choral, ateliers voix en scène, direction de chœur

Répartition des élèves par départements pédagogiques :





3.2 Une offre pédagogique spécialisée et personnalisée

3.2.1 Musique : enseignement spécialisé autour de trois parcours :

Un Parcours Personnalisé, sans évaluation accessible dès le cycle 1 (après 4 années d'apprentissage)

- Pratique collective (chœurs, orchestres, ou ensembles instrumentaux)
- Cours individuel d'instrument ou de chant (30 minutes)
- Formation Musicale (FM) facultative

Un Parcours études

- Pratique collective
- Cours individuel d'instrument ou de chant
- Formation Musicale (FM)

Un parcours Adulte, ouvert à tous les niveaux en fonction des places disponibles

- Pratique collective (chœurs, orchestres, ou ensembles instrumentaux)
- Cours individuel d'instrument ou de chant (30 minutes)
- Formation Musicale (FM) obligatoire pour les débutants (2 ans minimum)

Les pratiques musicales hors parcours :

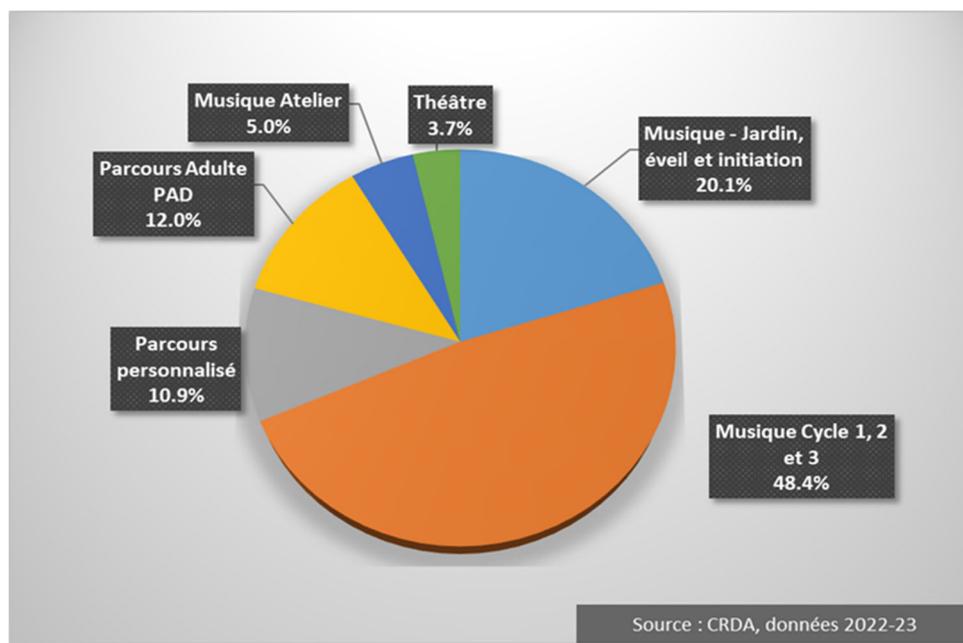
- Ateliers : Musiques actuelles, chœurs et technique vocale, Musique Assistée par Ordinateur(MAO), Ateliers et Orchestres non hebdomadaires
- Pratique collective : Pratique d'ensemble uniquement, sans cours d'instrument ni de FM

3.2.2 Théâtre, de l'éveil à la création

- Ateliers d'Éveil (enfants de 6 à 10 ans) et d'Initiation (adolescents de 11 à 14 ans)
- Parcours étude (Cycles 1 et 2) : adolescents de 15 à 18 ans
- Atelier de création théâtrale adulte



Répartition en fonction de l'offre pédagogique



3.2. 3 Une offre artistique et culturelle hors les murs : les interventions en milieu scolaire et les dispositifs en partenariat avec l'Education Nationale

Ecoles Maternelles et primaires :

- Orchestre à l'école
- Chorale à l'école
- Théâtre à l'école

Collèges :

- Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)
- Classes à Horaires Aménagés Musique - Voix (CHAM voix)
- Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT)

Pour l'année 2022-23 :

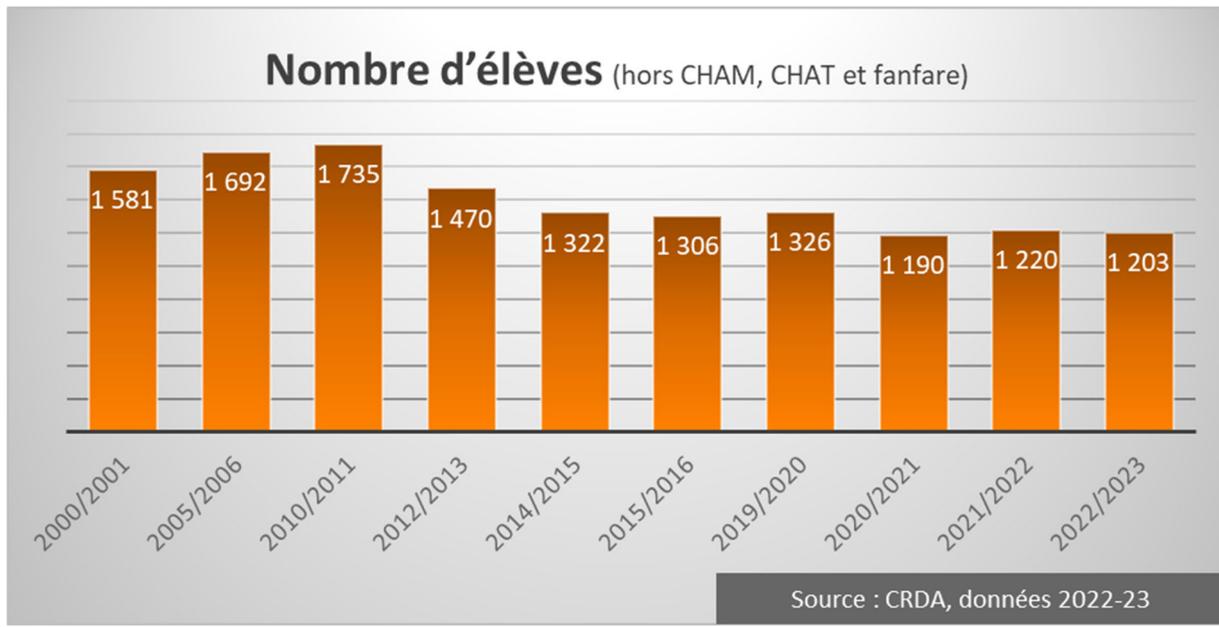
→5 000 heures d'intervention en milieu scolaire et extrascolaire

→38 conventions de partenariat avec 57 structures

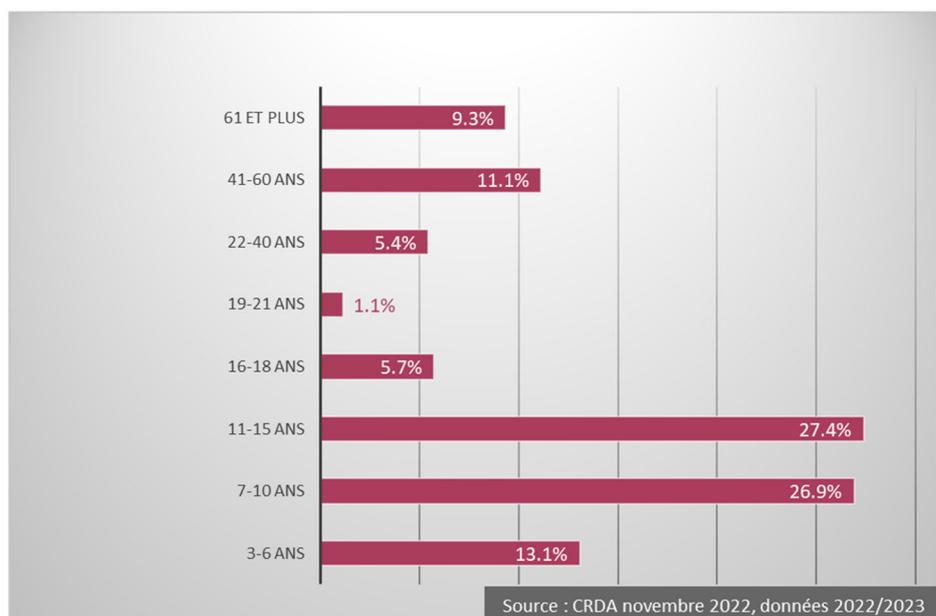
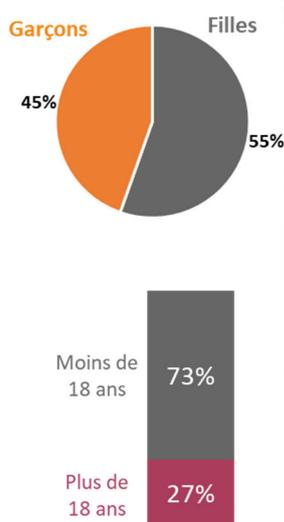
→1 600 élèves bénéficiaires des actions « hors les murs »



4. Les usagers « payants » :



Profils des usagers :





5. Le Conservatoire résumé en quelques chiffres (Données 2023)

- 13 collectivités membres du Syndicat mixte
- 15 antennes territoriales, couvrant 62% de la population Aveyronnaise
- 70 enseignants
- 12 agents administratifs
- 2 800 élèves dont 1 600 bénéficiant des dispositifs « hors les murs »
- 40 disciplines enseignées
- 85 orchestres et ateliers
- 30 148 heures d'enseignement
- 1 saison culturelle avec + de 130 concerts et auditions/8 500 spectateurs
- 4 243 576€ de budget



Deuxième partie :

Les perspectives 2023-2027

« Qualité, accessibilité, diffusion et créativité, proximité, éco-responsabilités »

La réalisation d'un audit organisationnel, social et financier au sein du Syndicat mixte entre juin 2022 et mai 2023, l'échéance du renouvellement de classement CRD fixée à juin 2023 et la parution tardive du SNOP (fin septembre 2023) sont autant de circonstances contraignantes avec lesquelles nous avons dû composer pour mener l'élaboration du nouveau projet d'établissement.

Cette conjoncture relativement défavorable a notamment restreint les modalités de concertation avec les différents acteurs concernés.

Néanmoins, la concertation, impulsée et pilotée par l'équipe de Direction, a été conduite en interne et externe de septembre 2023 à décembre 2023 autour de cinq axes préalablement définis à partir des orientations stratégiques du Comité Syndical et du cadre référentiel proposé par le SNOP :

- **Garantir un enseignement artistique spécialisé diversifié**
- **Développer une pratique artistique de qualité destinée au plus grand nombre**
- **Assurer une saison culturelle riche sur l'ensemble du territoire en accroissant les partenariats**
- **Renforcer l'autonomie des pôles territoriaux**
- **Se projeter vers un futur écologique, social et responsable**

La mise en œuvre des actions proposées autour des 5 axes intègrera le contexte contraint budgétaire du Syndicat mixte, qui devra rechercher des ressources nouvelles au-delà des participations de ses membres.



Axe 1 - Garantir un enseignement artistique spécialisé diversifié

1.1 Poursuivre le développement de l'enseignement théâtre au sein du CRDA, dans le parcours études et à travers les ateliers et les interventions hors les murs

Principal enseignement artistique de l'établissement au côté de la musique, le théâtre ouvre la dimension d'espace scénique et la notion de corporalité indispensables aux arts du spectacle vivant. Intégré aux offres pédagogiques du Conservatoire en 2015, l'enseignement du théâtre, après une période fragile jouit depuis quatre années d'un développement visible notamment à travers les dispositifs avec l'Éducation Nationale tels que les ateliers de Théâtre à l'école ou au collège et les Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au collège.

- Trouver/Identifier un **lieu dédié** à l'enseignement du théâtre (préconisation inspection 2016) sur Rodez ou son agglomération accessible avec les transports en commun.
- Envisager l'augmentation progressive du nombre d'heures d'enseignement théâtre
- Insuffler des projets transversaux avec d'autres départements pédagogiques de l'établissement autour de thématiques tels que voix, espace, corps, temps...
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux (ex : MJC) et les artistes invités sur le territoire en **mutualisant les ressources** et les besoins.
- Constituer progressivement un fond de costumes, accessoires et décors
- Assurer ponctuellement la collaboration et la présence d'un régisseur technique pendant le temps d'enseignement (travail de lumières, espaces, scène ...)

1.2 Chant/Pratiques vocales : Etendre la pratique vocale sur l'ensemble du territoire et des antennes

Premier instrument de musique propre à l'homme, la voix dans sa dimension artistique permet l'évasion dans le temps, les époques, les styles et les cultures. Chanter seul ou en groupe, en famille et entre générations convoque l'émotion et le partage.

La pratique vocale est largement plébiscitée et encouragée au Conservatoire de l'Aveyron sur l'ensemble des parcours artistiques.

Le chant participe à la valorisation du patrimoine bâti, particulièrement riche en Aveyron

- Développer une **filière voix** à part entière par le biais notamment d'une maîtrise (chœur enfants)



- Développer la pratique du chant auprès des jeunes par le biais des groupes de Musiques Actuelles et de jazz et des **répertoires de musiques amplifiées**
- Dédier un enseignant spécialisé (chef de chœur) sur chaque pôle du CRDA

1.3 Musiques Actuelles : Développer les ateliers de MAC sur chacun des pôles du CRDA

Dans sa mission de service public auprès de la jeunesse, le Conservatoire souhaite encourager davantage de jeunes (12-18 ans) à adhérer aux projets de l'établissement, à la « jeune création » en les sensibilisant à la pratique artistique à travers les musiques actuelles (MAC), vocales et instrumentales.

- Orienter les chanteurs et les pianistes vers les groupes de Musiques actuelles et jazz
- Travailler sur un **tronc commun** des enseignements avec le jazz jusqu'au cycle 2
- Développer les **projets transversaux** avec les chœurs d'enfants pour diversifier les répertoires
- Proposer des ateliers de technique vocale dans une spécialité
- Multiplier les restitutions sur des lieux accueillant un public jeune (SMAC, café culturel, cinéma, lycées ...)
- Conforter les ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) auprès des élèves et permettre de les partager avec les enseignants qui le souhaitent

1.4 Musiques traditionnelles/Musiques du monde : le CRDA un établissement ressource incontournable en musiques traditionnelles sur le territoire de l'Aveyron

Au-delà de l'identité patrimoniale forte de la culture Occitane en Aveyron, le CRDA choisit d'enrichir son répertoire musical avec les musiques traditionnelles de toutes les régions de France et du monde entier.

Fondamentalement inscrite dans l'éthique du Conservatoire, la dimension multiculturelle qu'apporte les musiques traditionnelles et les musiques du monde est au cœur des missions éducatives, artistiques et sociales de l'établissement en lien avec les écoles.

Son mode d'apprentissage par l'oralité participe à l'accessibilité du plus grand nombre, à la réussite et à l'épanouissement de tous. Les musiques traditionnelles/musiques du monde favorisent l'échange, la communication et le partage entre générations.

Cette thématique rejoignant une préoccupation forte du Département de l'Aveyron dans le domaine culturel, les actions proposées seront mises en œuvre en lien étroit avec la Direction de la Culture, des arts et des Musées du Département.



- Développer et consolider le département pédagogique et accroître sa visibilité au sein du CRDA
- Créer une offre pédagogique à destination des écoles (**musiques du monde à l'école**, occitanes et traditionnelles) de la petite enfance aux adolescents. Facilité de **transmission orale**
- Intégrer la **danse traditionnelle** et multiplier les bals
- Elargir et enrichir le répertoire à travers les époques et les origines (comptines anciennes, **multi-ethniques**) en favorisant la transmission du **patrimoine et des traditions**
- Renforcer les projets transversaux entre départements pédagogiques en intégrant tous les instruments dans les ateliers de musiques du monde
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux, notamment les établissements scolaires type calandrette

1.5 Pédagogie

En permanente réflexion et en mouvement, en écho aux pratiques de transmission innovantes, la pédagogie suit et accompagne au plus près les missions attendues de l'établissement en lien avec les réalités du territoire, les orientations politiques et les préconisations du ministère. Le Conservatoire de l'Aveyron accompagne ses publics dans une pratique de loisirs, un parcours d'amateur éclairé et en encourageant l'accès à l'enseignement supérieur des élèves qui le souhaitent.

- Renforcer la **pratique collective** (au cœur de l'enseignement, ADN du CRDA) dès le plus jeune âge pour tous à travers une offre plurielle adaptée à différents publics
- Développer la pratique d'ensemble chez les pianistes (instrument « solitaire », pas d'orchestre pour les pianistes) par le développement de la classe d'accompagnement et l'intégration des pianistes aux ateliers de MAC (voir plus haut), de musiques traditionnelles et de jazz
- Permettre la **pédagogie de petits groupes** quand l'instrument le permet en préservant un enseignement de qualité : 3 élèves ensemble sur une heure de cours
- Dynamiser les offres pédagogiques pour les petits des **classes d'éveil** (enrichir avec le théâtre et les musiques traditionnelles) et la visibilité de spectacles pour maintenir et garantir les effectifs
- Proposer l'enseignement de la **Formation Musicale** couplée avec une pratique d'ensemble (ex : FM/orchestre, FM/Batucada) sur les antennes rurales notamment
- **Évaluations** : « Elle participe du principe même de formation (SNOP2023) ».



Développer l'autonomie des élèves et les différents modes d'évaluation, le contrôle continu notamment. Multiplier les mises en situation des élèves face au public et organiser les évaluations sous forme de spectacle (concerts, bals, représentation) ou d'audition

- Développer les démarches d'invention et favoriser **l'acte de création artistique personnel** par le biais de la composition et de l'écriture. Intégrer le travail de composition/écriture dans les manifestations. Valoriser ces travaux à travers les évaluations (ex : UV créativité)
- Susciter les vocations (élèves, enseignants, personnes extérieures) à la **direction d'ensembles** (instrumental ou vocal) afin d'irriguer le territoire et répondre aux besoins.
- Encourager l'accès à l'enseignement supérieur (CPES)
- Ouvrir une classe de basson

Axe 2 - Développer une pratique artistique de qualité destinée au plus grand nombre

La culture pour tous est un projet de territoire que traduit le CRDA par l'accès à la pratique artistique par le plus grand nombre. Ces actions s'entendent sur deux niveaux : au sein des quinze antennes du Conservatoire et des 1 200 élèves qui les fréquentent, ainsi que par le biais des interventions artistiques « hors les murs » dont bénéficient plus de 1 600 personnes.

Ces offres de service réparties déjà largement sur le territoire doivent encore répondre davantage aux attentes et besoins des usagers comme ceux des collectivités.

2.1 Dans les antennes du CRDA : Adapter les parcours et les pratiques artistiques obligatoires

- **Conforter les offres de formation** différenciées : parcours personnalisé, parcours adultes, pratique artistique hors parcours (pratique collective, ateliers)
- Proposer un enseignement associant pratique collective et formation musicale (**FM orchestre, FM batucada, FM percussions, FM chœur...**) en lien avec les ressources pédagogiques, les besoins et la réalité des territoires sur les antennes qui le souhaitent



- Veiller à la continuité d'accueil du public adulte (bien que non prioritaire lors des inscriptions) pour préserver le dynamisme des pratiques collectives et interrelationnelles dans les antennes rurales notamment

2.2 Accessibilité en termes de tarification

- Inciter les jeunes élèves issus des dispositifs en lien avec l'Éducation Nationale (Orchestre à l'école et Classes à Horaires Aménagés, gratuits pour les élèves) à rejoindre le CRDA pour renforcer leur apprentissage grâce à une **offre tarifaire attractive**
- Simplification des démarches et allègement des tranches de QF pour les familles et l'administration
- Susciter de nouvelles adhésions de collectivités locales au Syndicat mixte

2.3 Le CRDA « Hors les murs » : Œuvrer pour la diversification des publics

2.3.1 Interventions en milieu scolaire et extra-scolaire

- **Education Artistique et Culturelle (EAC)** : Développer les partenariats avec l'Éducation Nationale et les dispositifs en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire, notamment sur les zones « blanches » du CRDA, en lien étroit avec les Itinéraires EAC pilotés par la Direction de la Culture, des arts et des Musées du Département.
- Favoriser **l'apprentissage artistique dans un objectif de continuité** (entre enfance et adolescence particulièrement) en créant des passerelles entre les dispositifs du primaire avec ceux du secondaire.
- Organiser des temps de cours ou répétitions des collégiens de Classes à Horaires Aménagés (musique et théâtre) sur les antennes du CRDA pour qu'ils identifient davantage le Conservatoire et renforcent leur appartenance à l'établissement.
- Développer les ateliers artistiques au lycée (théâtre, musiques actuelles, chœur...) grâce au financement possible du Pass culture. Identifier ces offres sur les plateformes dédiées

2.3.2 Ressources humaines et organisation

- Augmenter les interventions en milieu scolaire pour chaque pôle afin de répondre aux demandes et couvrir la totalité du territoire



- Identifier les missions (fiches de poste) des référents et coordinateurs pour chacun des dispositifs hors les murs (Orchestres à l'école notamment)
- Renforcer les relations entre les coordinateurs et référents des dispositifs « hors les murs » et les responsables d'antennes

2.3.3 Accueil des publics empêchés ou porteur de troubles neuro-développementaux

Imaginer un Conservatoire ouvert aux publics empêchés c'est ouvrir une école pour tous, prendre en compte les différences pour en faire un lieu de lien social. Le Conservatoire offre la possibilité d'accueillir ces publics dans ses locaux pour permettre de quitter l'institution et s'ouvrir au monde extérieur quand cela est possible. Il est également intervenant et porteur de projets sur tous les lieux auxquels il peut adapter les actions artistiques.

- Identifier un **référent(e) handicap**
- Intervention auprès du public en situation de handicap dans les structures spécialisées et accueil sur les lieux d'enseignement du CRDA.
- Adapter les offres pédagogiques - temps de cours et contenus - à destination du public empêché (enfants et adultes)
- Sensibilisation et formation des enseignants (formation aux troubles neuro-développementaux et musicothérapie)
- Collaboration avec des structures médico-sociales, à l'attention des publics « empêchés »
- Croiser les publics lors de manifestations (ex : projet « souffle de partage » entre les adultes de l'hôpital de jour et un petit ensemble du Conservatoire)
- Participation aux actions nationales déclinées au niveau local (type Téléthon)
- S'inscrire dans la dynamique impulsée par le Département à travers le dispositif « Culture et lien social »
- Participer à la réflexion relative à la mise en conformité des antennes du CRDA pour l'accueil des personnes handicapées
- Favoriser l'intégration de personnes porteuses de handicap au sein des équipes administratif ou pédagogique

2.4 Etablissement ressource

- Accueillir dans les locaux du CRDA les élèves qui souhaitent développer des projets personnels artistiques
- Accompagner la pratique en amateur en apportant aux ensembles et groupes amateurs et en cours de professionnalisation un soutien et un accueil de façon ponctuelle ou continue sur une année ou plus



- Envisager un accompagnement artistique et technique, aide à la diffusion (enregistrement, vidéo etc.) pour les jeunes qui souhaitent se faire connaître et participer à des castings
- Réflexions autour de la médiathèque du CRDA (partothèque, discothèque, bibliothèque) quasi inexistante actuellement. Réfléchir au projet de mutualisation avec les médiathèques locales pour les ouvrages dédiés au spectacle vivant (hors partitions)
- Inventaire du parc instrumental à conforter pour (re)développer la location d'instruments aux élèves
- Identifier et rendre plus visibles les antennes du CRDA sur les lieux qui les accueillent (intitulé, signalétique) et participer à leurs améliorations.
- Optimiser les espaces de l'antenne de Rodez et les rendre plus accessibles et accueillants (lieu d'accueil au sous-sol)
- Recenser les compétences et savoir-faire des enseignants susceptibles d'intéresser l'équipe pédagogique et d'être mis en partage en interne (ex : direction de chœur, mise en scène, lecture grilles de jazz, MAO...)

Axe 3 - Assurer une saison culturelle riche sur l'ensemble du territoire en accroissant/développant les partenariats

Etablissement phare du territoire et acteur majeur dans le domaine de la pratique artistique, le CRDA s'inscrit aussi pleinement dans sa mission de diffusion artistique sur l'ensemble du département qu'il irrigue de plus de 130 manifestations chaque année. Cet axe doit néanmoins être conforté et consolidé par le biais de partenariats et donner à la création artistique une place plus importante.

3.1 Programmation

- Conforter la programmation artistique sur le territoire couvert par les antennes et les collectivités adhérentes
- Développer les démarches d'invention et favoriser l'acte de **création artistique personnel** par le biais de la composition et de l'écriture, en valorisant les ressources humaines internes et en faisant appel à des intervenants artistes extérieurs (compositeurs et dramaturges)



- Poursuivre les échanges artistiques et pédagogiques à travers les classes de maître et stages pour dynamiser et **enrichir** artistiquement les élèves, les artistes-enseignants et le territoire
- Veiller à préserver la qualité des grands ensembles comme l'orchestre symphonique et favoriser leur diffusion
- Favoriser l'inscription de la programmation du CRDA dans les **événements culturels locaux** majeurs
- Se projeter sur la constitution d'une **troupe théâtrale** du CRDA

3.2 Communication

- Renforcer la **visibilité** et la communication des actions menées.
- Définir une stratégie de communication digitale

3.3 Partenariats

- Conventionner avec le Département de l'Aveyron autour d'enjeux communs
- Développer les conventions de « **saisons artistiques** » avec les communes et les communautés de communes adhérentes ou non adhérentes
- Etendre les **conventions** cadres avec les partenaires institutionnels et les acteurs culturels du territoire, notamment pour mutualiser les ressources (Exemples de partenaires : SMAC le Club, MJC, participation aux Itinéraires EAC avec la Direction Culture du Département, Musée Soulages, UTL, Pic vert, Sylvanes etc.)
- Développer les **échanges** entre établissements d'enseignement artistique (rencontres CRD, classes de maître partagées, échanges, colloques etc.)
- Conforter les Jumelages et échanges avec l'Allemagne (Rodez-Bamberg, Millau-Bad Salzuflen)
- Participer à la **valorisation du patrimoine** bâti en lien avec la politique culturelle du Département en la matière, notamment en délocalisant les cours ou répétitions hors les murs du CRDA (Eglises, châteaux, Burons...).

3.4 Moyens

- Concevoir une programmation en adéquation avec les moyens financiers, logistiques techniques et les ressources humaines
- Maintenir la compétence « régie technique » au sein de l'antenne de Rodez du CRDA
- Privilégier la programmation dans les salles disposant de techniciens régisseurs
- Conforter l'existence d'un budget alloué à la diffusion culturelle et artistique



Axe 4 - Renforcer l'autonomie des pôles territoriaux

Spécificité du CRDA comme des écoles départementales dans leur fonctionnement et leur maillage territorial, le Conservatoire de l'Aveyron veille à l'adaptation de son offre pédagogique aux spécificités locales.

Le CRDA conduit ce travail « sur mesure » en garantissant la qualité de son enseignement et l'application des textes référentiels sur l'ensemble du territoire.

4.1 L'identité artistique et pédagogique de chaque pôle à questionner et à définir, en lien avec les orientations, les moyens humains et financiers de l'établissement

- Déployer une offre pédagogique diversifiée répondant aux besoins des différents publics
- Favoriser le développement d'ensembles spécifiques à chaque pôle, en veillant en renforcer les pratiques manquantes
- Répartir les enseignants par pôle, autant que possible, en fonction des esthétiques développées par les pôles
- Interroger la pertinence du découpage géographique actuel

4.2 Positionner les antennes comme acteur culturel local incontournable

- Accroître les interventions hors les murs, notamment en affectant un enseignant DUMISTE par pôle
- Faire de chaque antenne un lieu ressources dans le domaine musical et/ou théâtral
- Consolider le rôle d'animation culturelle des antennes
- Améliorer la visibilité de l'implantation locale de l'antenne
- Solliciter la mise à disposition de locaux adaptés : élaboration d'une charte d'accueil d'une antenne, encourager à la mutualisation des locaux (crèches, médiathèque...etc.)

4.3 Animation du pôle

- Améliorer l'accueil des usagers notamment en renforçant la présence d'un référent administratif dans chaque antenne en période de rentrée et d'inscriptions/réinscriptions
- Soutenir et accompagner la structuration d'associations de parents d'élèves dans chaque antenne (ou par pôle à minima) dans le centre, l'ouest et Nord Aveyron (APE déjà présentes dans le pôle Sud et l'antenne Nord/Argences).



- Améliorer la communication à l'attention des usagers, des élus et des partenaires

Axe 5 - Se projeter vers un futur écologique, social et responsable

Avec quinze antennes réparties sur le département de l'Aveyron - un des plus grand de France - c'est plus de 300 000 km que parcourent chaque année les 70 enseignants du Conservatoire pour assurer leurs missions. Particulièrement concerné et sensibilisé par cet impact écologique, le CRDA souhaite réinterroger ses pratiques pour les années à venir.

Acteur citoyen de la construction individuelle et collective, le Conservatoire se revendique comme un lieu d'éducation, d'ouverture et d'inclusion.

5.1 Réduire l'empreinte carbone du CRDA

Questionner le mode de fonctionnement et l'organisation pédagogique de l'établissement afin de **limiter les déplacements** des élèves, familles et enseignants :

- Regrouper les temps de cours et favoriser l'enseignement par séquence ou module intensif (plus concentré dans le temps) à la place de cours hebdomadaires quand le parcours et le niveau le permettent
- Répartir les spécialités artistiques entre les antennes
- Organiser les emplois du temps des Enseignants et leurs interventions en cohérence avec leur résidence administrative
- Développer les échanges pédagogiques (réunions) par visioconférence en poursuivant l'installation d'équipements informatique sur chaque antenne de l'établissement.
- Mettre en place le télétravail des agents administratifs

5.2 Adopter des gestes écoresponsables

- **Limiter** dans la mesure du possible les **consommables** (supports papiers notamment) en dématérialisant les modes de communication auprès des usagers et du public, et en limitant les photocopies d'ouvrages (partitions)
- Sensibiliser les enseignants et les usagers au **tri sélectif** notamment dans les espaces partagés de restauration
- Supprimer progressivement les gobelets à usages uniques en faveur d'écocup



5.3 Enjeux éthiques

- Sensibiliser les élèves et le public du Conservatoire à lutter contre toute formes de discrimination
- Veiller à l'égalité hommes femmes
- Favoriser la diversité et la mixité sociale



Troisième partie

Évaluation et calendrier de mise en œuvre

1- Les modalités d'évaluation du projet d'Établissement

La conception du projet d'établissement ne saurait être complète sans considérer la question d'évaluation. Elle permet de prendre compte et d'apprécier ce qui a été mené et réalisé.

La mise en œuvre des différentes actions fera l'objet d'un suivi tout au long du chemin, « in itinere » :

Auprès des élus du Syndicat mixte :

- Comités syndicaux

Auprès des agents :

- Conseils pédagogiques
- Réunions administratives
- Réunions des responsables d'antennes
- Entretiens professionnels annuels des équipes pédagogiques et administratives

Auprès des partenaires :

- Conseils d'antennes
- Bilan d'activités
- Conseil d'établissement

2- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre des actions sera soumise aux moyens financiers dont dispose le Syndicat mixte. Ces moyens financiers demeurent liés à l'évolution du contexte économique général des collectivités territoriales adhérentes.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint dans lequel se trouve le Syndicat, une attention particulière sera portée à la nécessaire maîtrise de la masse salariale dans le déploiement des actions.



Planning prévisionnel de mise en œuvre des actions du projet d'établissement

Action continue entre 2023-2027

- échéance Juin 24
- échéance Juin 25
- échéance Juin 26
- échéance Juin 27

Axe 1 Garantir un enseignement artistique spécialisé diversifié		JUIN 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
Théâtre	Trouver/Identifier un lieu dédié à l'enseignement du théâtre sur Rodez ou son agglomération accessible avec les transports en commun				
	Envisager l'augmentation progressive du nombre d'heures d'enseignement théâtre				
	Insuffler des projets transversaux avec d'autres départements pédagogiques de l'établissement autour de thématiques tels que voix, espace, corps, temps...				
	Développer les partenariats avec les acteurs locaux (ex : MJC) et les artistes invités sur le territoire en mutualisant les ressources et les besoins				
	Constituer progressivement un fond de costumes, accessoires et décors				
	Assurer ponctuellement la collaboration et la présence d'un régisseur technique pendant le temps d'enseignement (travail de lumières, espaces, scène ...)				
Voix	Développer une filière voix à part entière par le biais notamment d'une maîtrise (chœur enfants)				
	Développer la pratique du chant auprès des jeunes par le biais des groupes de Musiques Actuelles et de jazz et des répertoires de musiques amplifiées				
	Dédier un enseignant spécialisé (chef de chœur) sur chaque pôle du CRDA				
Musiques Actuelles	Orienter les chanteurs et les pianistes vers les groupes de Musiques actuelles et jazz				
	Travailler sur un tronc commun des enseignements avec le jazz jusqu'au cycle 2				
	Développer les projets transversaux avec les chœurs d'enfants pour diversifier les répertoires				
	Proposer des ateliers de technique vocale dans une spécialité				
	Multiplier les restitutions sur des lieux accueillant un public jeune (SMAC, café culturel, cinéma, lycées ...)				
	Conforter les ateliers de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) auprès des élèves et permettre de les partager avec les enseignants qui le souhaitent				
Musiques Traditionnelles	Développer et consolider le département pédagogique et accroître sa visibilité au sein du CRDA				
	Créer une offre pédagogique à destination des écoles (musiques du monde à l'école, occitanes et traditionnelles) de la petite enfance aux adolescents.				
	Intégrer la danse traditionnelle et multiplier les bals				
	Elargir et enrichir le répertoire à travers les époques et les origines (comptines anciennes, multi-ethniques) en favorisant la transmission du patrimoine et des traditions				
	Renforcer les projets transversaux entre départements pédagogiques en intégrant tous les instruments dans les ateliers de musiques du monde				
	Développer les partenariats avec les acteurs locaux, notamment les établissements scolaires type calandrette				
Pédagogie	Renforcer la pratique collective (au cœur de l'enseignement, ADN du CRDA) dès le plus jeune âge pour tous à travers une offre plurielle adaptée à différents publics				
	Développer la pratique d'ensemble chez les pianistes				
	Permettre la pédagogie de petits groupes quand l'instrument le permet en préservant un enseignement de qualité : 3 élèves ensemble sur une heure de cours				
	Dynamiser les offres pédagogiques pour les petits des classes d'éveil (enrichir avec le théâtre et les musiques traditionnelles) et la visibilité de spectacles pour maintenir et garantir les effectifs				
	Proposer l'enseignement de la Formation Musicale couplée avec une pratique d'ensemble (ex : FM/orchestre, FM/Batucada) sur les antennes rurales notamment				
	Développer l'autonomie des élèves et les différents modes d'évaluation, le contrôle continu notamment. Multiplier les mises en situation des élèves face au public et organiser les évaluations sous forme de spectacle (concerts, bals, représentation) ou d'audition				

	Développer les démarches d'invention et favoriser l'acte de création artistique personnel par le biais de la composition et de l'écriture. Intégrer le travail de composition/écriture dans les manifestations. Valoriser ces travaux à travers les évaluations (ex : UV créativité)				
	Susciter les vocations (élèves, enseignants, personnes extérieures) à la direction d'ensembles (instrumental ou vocal) afin d'irriguer le territoire et répondre aux besoins.				
	Encourager l'accès à l'enseignement supérieur (CPES)				
	Ouvrir une classe de basson				
Axe 2 : Développer une pratique artistique de qualité destinée au plus grand nombre		JUIN 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
Dans les antennes	Conforter les offres de formation différenciées : parcours personnalisé, parcours adultes, pratique artistique hors parcours (pratique collective, ateliers)				
	Proposer un enseignement associant pratique collective et formation musicale (FM orchestre, FM batucada, FM percussions, FM chœur...) en lien avec les ressources pédagogiques, les besoins et la réalité des territoires sur les antennes qui le souhaitent				
	Veiller à la continuité d'accueil du public adulte (bien que non prioritaire lors des inscriptions) pour préserver le dynamisme des pratiques collectives et interrelationnelles dans les antennes rurales notamment)				
Tarifification	Inciter les jeunes élèves issus des dispositifs en lien avec l'Education Nationale (orchestre à l'école et Classes à Horaires Aménagés, gratuits pour les élèves) à rejoindre le CRDA pour renforcer leur apprentissage grâce à une offre tarifaire attractive				
	Simplification des démarches et allègement des tranches de QF pour les familles et l'administration				
	Susciter de nouvelles adhésions de collectivités locales au Syndicat mixte				
« Hors les murs »	Education Artistique et Culturelle (EAC) : Développer les partenariats avec l'Education Nationale et les dispositifs en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire, notamment sur les zones « blanches » du CRDA				
	Engager une réflexion autour des actions possibles à destination des publics fréquentant des structures telles que, centre de loisirs, MJC, centre social. Envisager des interventions en lien avec ces établissements en dehors du temps scolaire, notamment sur le temps des vacances dans un cadre et une organisation de travail définis				
	Favoriser l'apprentissage artistique dans un objectif de continuité (entre enfance et adolescence particulièrement) en créant des passerelles entre les dispositifs du primaire avec ceux du secondaire.				
	Organiser des temps de cours ou répétitions des collégiens de Classes à Horaires Aménagés (musique et théâtre) sur les antennes du CRDA pour qu'ils identifient davantage le Conservatoire et renforcent leur appartenance à l'établissement.				
	Développer les ateliers artistiques au lycée (théâtre, musiques actuelles, chœur...) grâce au financement possible du Pass culture. Identifier ces offres sur les plateformes dédiées				
	Augmenter les interventions en milieu scolaire pour chaque pôle afin de répondre aux demandes et couvrir la totalité du territoire				
	Identifier les missions (fiches de poste) des référents et coordinateurs pour chacun des dispositifs hors les murs (orchestres à l'école notamment)				
	Renforcer les relations entre les coordinateurs et référents des dispositifs « hors les murs » et les responsables d'antennes				
Accueil des publics empêchés ou porteur de troubles neurodéveloppementaux	Identifier un référent(e) handicap				
	Interventions auprès du public en situation de handicap dans les structures spécialisées et accueil sur les lieux d'enseignement du CRDA.				
	Adapter les offres pédagogiques - temps de cours et contenus - à destination du public empêché (enfants et adultes)				
	Sensibilisation et formation des enseignants (formation aux troubles neuro-développementaux et musicothérapie)				
	Collaboration avec des structures médico-sociales, à l'attention des publics « empêchés »				
	Croiser les publics lors de manifestations (ex : projet « souffle de partage » entre les adultes de l'hôpital de jour et un petit ensemble du Conservatoire)				
	Participation aux actions nationales déclinées au niveau local (type téléthon)				
	S'inscrire dans la dynamique impulsée par le Département à travers le dispositif « Culture et lien social »				
	Participer à la réflexion relative à la mise en conformité des antennes du CRDA pour l'accueil des personnes handicapées				

	Favoriser l'intégration de personnes porteuses de handicap au sein des équipes administratives ou pédagogiques				
Etablissement ressource	Accueillir dans les locaux du CRDA les élèves qui souhaitent développer des projets personnels artistiques				
	Accompagner la pratique en amateur en apportant aux ensembles et groupes amateurs et en cours de professionnalisation un soutien et un accueil de façon ponctuelle ou continue sur une année ou plus				
	Envisager un accompagnement artistique et technique, aide à la diffusion (enregistrement, vidéo etc.) pour les jeunes qui souhaitent se faire connaître et participer à des castings				
	Réflexions autour de la médiathèque du CRDA (partothèque, discothèque, bibliothèque) quasi inexistante actuellement. Réfléchir au projet de mutualisation avec les Médiathèques locales pour les ouvrages dédiés au spectacle vivant (hors partitions)				
	Inventaire du parc instrumental à conforter pour (re)développer la location d'instruments aux élèves				
	Identifier et rendre plus visibles les antennes du CRDA sur les lieux qui les accueillent (intitulé, signalétique) et participer à leurs améliorations				
	Optimiser les espaces de l'antenne de Rodez et les rendre plus accessibles et accueillants (lieu d'accueil au sous-sol)				
	Recenser les compétences et savoir-faire des enseignants susceptibles d'intéresser l'équipe pédagogique et d'être mis en partage en interne (ex : direction de chœur, mise en scène, lecture grilles de jazz, MAO...)				
Axe 3 : Assurer une saison culturelle riche sur l'ensemble du territoire en accroissant/développant les partenariats		JUIN 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
Programmation	Conforter la programmation artistique sur le territoire couvert par les antennes et les collectivités adhérentes				
	Développer les démarches d'invention et favoriser l'acte de création artistique personnel par le biais de la composition et de l'écriture, en valorisant les ressources humaines internes et en faisant appel à des intervenants artistes extérieurs (compositeurs et dramaturges)				
	Poursuivre les échanges artistiques et pédagogiques à travers les classes de maître et stages pour dynamiser et enrichir artistiquement les élèves, les artistes-enseignants et le territoire				
	Veiller à préserver la qualité des grands ensembles comme l'orchestre symphonique et favoriser leur diffusion				
	Favoriser l'inscription de la programmation du CRDA dans les événements culturels locaux majeurs				
	Se projeter sur la constitution d'une troupe théâtrale du CRDA				
Communication	Renforcer la visibilité et la communication des actions menées				
	Définir une stratégie de communication digitale				
Partenariats	Conventionner avec le Département de l'Aveyron autour d'enjeux communs				
	Développer les conventions de « saisons artistiques » avec les communes et les communautés de communes adhérentes ou non adhérentes				
	Etendre les conventions cadres avec les partenaires institutionnels et les acteurs culturels du territoire, notamment pour mutualiser les ressources (Exemples de partenaires : SMAC le Club, MJC, participation aux Itinéraires EAC avec la direction culture du Département, Musée Soulages, UTL, Pic vert, Sylvanes etc.)				
	Développer les échanges entre établissements d'enseignement artistique (rencontres CRD, classes de maître partagées, échanges, colloques etc.)				
	Conforter les jumelages et échanges avec l'Allemagne (Rodez-Bamberg, Millau-Bad Salzflun)				
	Participer à la valorisation du patrimoine bâti en lien avec la politique culturelle du Département en la matière, notamment en délocalisant les cours ou répétitions hors les murs du CRDA (Eglises, châteaux, Burons...).				
Moyens	Concevoir une programmation en adéquation avec les moyens financiers, logistiques techniques et les ressources humaines				
	Maintenir la compétence « régie technique » au sein de l'antenne de Rodez du CRDA				
	Privilégier la programmation dans les salles disposant de techniciens régisseurs				
	Conforter l'existence d'un budget alloué à la diffusion culturelle et artistique				
Axe 4 : Renforcer l'autonomie des pôles territoriaux		JUIN 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
	Déployer une offre pédagogique diversifiée répondant aux besoins des différents publics				
	Favoriser le développement d'ensembles spécifiques à chaque pôle, en veillant à renforcer les pratiques manquantes				
	Répartir les enseignants par pôle, autant que possible, en fonction des esthétiques développées par les pôles				

	Interroger la pertinence du découpage géographique actuel				
	Accroître les interventions hors les murs, notamment en affectant un enseignant DUMISTE par pôle				
	Faire de chaque antenne un lieu ressources dans le domaine musical et/ou théâtral				
	Consolider le rôle d'animation culturelle des antennes				
	Améliorer la visibilité de l'implantation locale de l'antenne				
	Solliciter la mise à disposition de locaux adaptés : élaboration d'une charte d'accueil d'une antenne, encourager à la mutualisation des locaux (crèches, médiathèque...etc)				
	Améliorer l'accueil des usagers notamment en renforçant la présence d'un référent administratif dans chaque antenne en période de rentrée et d'inscriptions/réinscriptions				
	Soutenir et accompagner la structuration d'associations de parents d'élèves dans chaque antenne (ou par pôle à minima) dans le centre, l'ouest et Nord Aveyron (APE déjà présentes dans le pôle Sud et l'antenne Nord/Argences).				
	Améliorer la communication à l'attention des usagers, des élus et des partenaires				
Axe 5 : Se projeter vers un futur écologique, social et responsable		JUIN 2024	Juin 2025	Juin 2026	Juin 2027
Réduire l'empreinte carbone du CRDA	Regrouper les temps de cours et favoriser l'enseignement par séquence ou module intensif (plus concentré dans le temps) à la place de cours hebdomadaires quand le parcours et le niveau le permettent				
	Répartir les spécialités artistiques entre les antennes				
	Organiser les emplois du temps des Enseignants et leurs interventions en cohérence avec leur résidence administrative				
	Développer les échanges pédagogiques (réunions) par visioconférence en poursuivant l'installation d'équipements informatique sur chaque antenne de l'établissement.				
	Mettre en place le télétravail des agents administratifs				
Adopter des gestes écoresponsables	Limitier dans la mesure du possible les consommables (supports papiers notamment) en dématérialisant les modes de communication auprès des usagers et du public, et en limitant les photocopies d'ouvrages (partitions)				
	Sensibiliser les enseignants et les usagers au tri sélectif notamment dans les espaces partagés de restauration				
	Supprimer progressivement les gobelets à usages uniques en faveur d'écocup				
Enjeux éthiques	Sensibiliser les élèves et le public du conservatoire à lutter contre toutes formes de discrimination				
	Veiller à l'égalité hommes femmes				
	Favoriser la diversité et la mixité sociale				



Conclusion

A l'heure où les établissements d'enseignement artistiques doivent inévitablement repenser leur mode de fonctionnement, gageons que les adaptations nécessaires à ces nouvelles orientations seront autant de leviers pour accompagner cette mutation vers un avenir créatif, artistique et audacieux.

Loin de s'en tenir à l'écart, le Conservatoire de l'Aveyron s'inscrit dans ces perspectives à travers son nouveau projet d'établissement tout en associant le développement culturel à celui du territoire.

Pleinement conscients des enjeux et plus que jamais convaincu du bien-fondé de ses missions éducatives et citoyennes, le Conservatoire de l'Aveyron est capable d'initier les changements nécessaires à cette mutation en prenant pour soi la devise aporétique de l'homme de théâtre Antoine Vitez, faire du conservatoire un établissement d'enseignement artistique **élitare pour tous**.



Annexes

Liens vers textes référentiels :

- Arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000463542/?isSuggest=true>

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre :

<https://drop.philharmoniedeparis.fr/content/GPM/Pdf/04Enseignement/Charte.pdf>

- Schéma National d'Orientation pédagogique :

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-Hors-serie-n-5-septembre-2023>



Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron Musique et Théâtre

REGLEMENT DES ETUDES

Préambule

Le Conservatoire de l'Aveyron est un établissement d'enseignement spécialisé de la musique et du théâtre classé **Conservatoire à Rayonnement Départemental** par le ministère de la Culture qui répond aux différents critères préconisés par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (Septembre 2023).

Dans le cadre de son organisation pédagogique, le CRDA disposait d'un règlement des études datant de 2013. La rédaction d'un nouveau règlement s'imposait de façon à clarifier le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Ce présent document a pour objet de porter à la connaissance de tous les usagers du Conservatoire les modalités d'organisation et de suivi de l'offre de formation artistique proposée par l'établissement. Il s'appuie sur le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP - 2023), sur les ressources pédagogiques et territoriales et répond aux orientations souhaitées par les élus du Syndicat mixte du Conservatoire.

Pour l'élaboration de ce règlement des études, la direction s'est appuyée sur le Conseil pédagogique qui a initié la démarche méthodologique de réflexion au sein de chaque département pédagogique avec l'ensemble des enseignants.

Le règlement des études doit être un document dynamique, susceptible d'être remis à jour régulièrement pour répondre aux évolutions et orientations du Conservatoire de l'Aveyron.

Ce règlement a été adopté par le conseil Pédagogique

Voté en CS ... le

SOMMAIRE

A - PRINCIPES GENERAUX

A.1 - Missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron	p.4
A.2 - Départements pédagogiques	p.4
A.3 - Organisation pédagogique	p.5
A.4 - Admissions et inscriptions	p.5

B - ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE p.6

B.1 - Eveil et initiation	p.6
B.2 - Parcours études	p.7
• Cycle 1	p.7
• Cycle 2	p.8
• Cycle 3 Fin d'études	p.8
• Cycle 3 Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)	p.9
• Cycle 3 Menant au Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM)	p.9
B.2.1 - Contenu des évaluations - Instruments	p.10
B.2.2 - Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale	p.10
B.2.3 - Départements spécifiques et disciplines complémentaires	p.11
B.2.3.1 - Chant	p.11
B.2.3.2 - Département Jazz et Musiques actuelles	p.12
• Cycle 1	p.12
• Cycle 2	p.12
• Cycle 3 Fin d'Etudes	p.13
• Cycle 3 Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)	p.13
• Classes Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)	p.13
• Contenu des évaluations - Jazz et Musiques actuelles	p.13
B.2.3.3 - Musiques traditionnelles	p.14
B.2.3.4 - Disciplines complémentaires	p.14
B.3 - Parcours personnalisé	p.15
B.4 - Parcours adultes	p.15
B.5 - Pratiques collectives et ateliers	p.16

C - ENSEIGNEMENT DU THEATRE p.17

C.1 - Parcours éveil	p.17
C.2 - Parcours études	p.17
C.3 – Evaluation	p.17
C.4 - Atelier adultes	p.18

Acronymes usuels	p.18
-------------------------	------

A - PRINCIPES GENERAUX

En s'inscrivant au conservatoire, et pour rappel du règlement intérieur, l'élève et ses parents s'engagent à :

- Suivre avec régularité et assiduité les cours de toutes les disciplines
- Respecter les professeurs, le personnel administratif et les règles de discipline de l'établissement (voir règlement intérieur)
- Travailler régulièrement chez soi en suivant les consignes données par les enseignants
- Prévenir le secrétariat en cas d'absence et justifier par écrit
- Se procurer le matériel exigé par les enseignants
- Se procurer les ouvrages pédagogiques demandés
- Participer aux manifestations pour lesquelles il est sollicité

Congés

Pour raison personnelle, un élève peut à tout moment demander un congé au conservatoire une fois dans sa scolarité. La demande doit être adressée à la direction par écrit et est étudiée par l'équipe pédagogique. En cas d'avis favorable, la réinscription est garantie à la rentrée scolaire suivante. Un congé ne donne en aucun cas lieu au remboursement des droits d'inscription.

Dispenses ou dérogation

Dans le cadre de son parcours, en début d'année scolaire, un élève peut solliciter une dispense pour l'une des matières suivies en dehors de la dominante : pratique collective ou Formation Musicale. La demande, argumentée, doit être adressée à la direction par écrit et est étudiée par l'équipe pédagogique. Une dispense n'est accordée que pour une année scolaire et une seule fois au cours d'un cycle.

Équivalences

Dans le cas d'un élève déjà détenteur de diplômes dans d'autres établissements, ce dernier peut demander l'obtention d'une équivalence. La demande doit être adressée à la directrice par écrit, avec copie des diplômes, et est étudiée par l'équipe pédagogique qui accorde ou non l'équivalence et dispense l'élève de suivre les cours correspondants. L'équivalence ne s'applique pas pour les pratiques collectives.

Évaluations : examens et auditions

L'évaluation participe du principe même de formation (SNOP 2023). Les modalités des évaluations et examens sont déterminées par le règlement des études.

L'évaluation a pour fonction de situer l'élève et de permettre son orientation tout au long de sa scolarité et particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle se veut essentiellement formative, dans le but d'aider l'élève à progresser au mieux de ses possibilités. Elle permet de vérifier, avec différentes modalités, que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues (objectifs de cycles) a été assimilé. Elle peut permettre, le cas échéant, une réorientation vers un parcours plus adapté à l'élève.

Les examens et auditions sont obligatoires et ne donnent lieu à exemption que sur production de documents justificatifs.

En cas d'absence non justifiée, l'exclusion de l'élève peut être prononcée sur avis du conseil pédagogique.

Pour toutes les évaluations des disciplines musicales, l'obtention de l'UE ou le passage dans le cycle supérieur est conditionné(e) à l'obtention d'une mention Bien ou Très Bien.

A.1 - Missions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

- Assurer l'enseignement artistique spécialisé de la musique et du théâtre
- Favoriser la diffusion et la création
- Soutenir la pratique en amateur
- Développer les dispositifs en partenariat avec l'Education Nationale : Classes à Horaires Aménagés Musique et Théâtre (CHAM, CHAT)
- Contribuer à l'Education Artistique et Culturelle (EAC) avec les partenaires et acteurs du territoire

A.2 - Départements pédagogiques

Ils réunissent les enseignants d'un même département - d'une même famille d'instruments ou d'une même esthétique - pour concevoir les contenus pédagogiques spécifiques à leur discipline, élaborer les programmes d'évaluation et proposer la réalisation de projets artistiques et pédagogiques (concerts, rencontres, classes de maître, etc.).

Chaque département est coordonné par un enseignant coordinateur, professeur d'enseignement artistique de préférence ou assistant d'enseignement artistique.

Certains enseignants peuvent appartenir à plusieurs départements en raison de la polyvalence de leurs enseignements.

Les différents départements

- **Théâtre**
- **Formation Musicale**
- **Éveil musical**
- **Cordes** : violon, alto, violoncelle et contrebasse
- **Bois** : flûte traversière, hautbois, basson, clarinette et saxophone
- **Cuivres** : trompette, cor, trombone et tuba
- **Claviers et instruments polyphoniques** : piano, accordéon chromatique
- **Cordes pincées** : guitares et harpe
- **Musique ancienne** : clavecin, flûte à bec, orgue
- **Voix** : chant, chant choral, direction de chœur
- **Jazz et Musiques Actuelles** : guitare électrique, guitare basse et batterie, percussions, saxophone jazz, piano jazz
- **Musiques traditionnelles** : accordéons diatonique et chromatique, cabrettes
- **Orchestres** : ensembles dirigés
- **Musique de chambre et accompagnement**
- **CHAM instruments** (Classes à Horaires Aménagés Musique)
- **CHAM voix et Chœur à l'école**

A.3 - ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'organisation pédagogique du Conservatoire est définie par le règlement intérieur du syndicat mixte.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron - Musique et théâtre - dispense un enseignement structuré et progressif assurant l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique autonome de qualité.

L'apprentissage est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun de s'épanouir dans son projet artistique, aussi bien dans le cadre d'une pratique amateur que pour une formation professionnelle initiale. La pratique collective est au cœur de toutes les formes d'enseignement.

Trois parcours permettent une formation artistique à tout niveau et à tout âge :

- Le parcours études précédé par l'éveil et l'initiation
- Le parcours personnalisé (uniquement pour l'enseignement de la musique)
- Le parcours adulte

Les passerelles entre les parcours sont possibles sur proposition des enseignants et validation de la direction. En fonction des spécificités territoriales, des aménagements peuvent être mis en place par l'équipe pédagogique et sur validation de la direction.

En dehors de ces trois parcours proposés, d'autres pratiques musicales sont possibles, notamment par le biais de la pratique collective.

A.4 - Admissions et inscriptions

L'admission au CRDA s'effectue sans condition afin de permettre l'accès au plus grand nombre. Cependant, les inscriptions sont reçues dans la limite des places disponibles, et la priorité est donnée aux enfants et aux élèves en parcours études. La première année d'inscription est considérée comme une année probatoire pour chaque élève, principalement au regard de son comportement et de son investissement.

- Pour le théâtre, tous les enfants sont accueillis à partir de l'âge de 6 ans en éveil et les adultes amateurs en atelier sans limites d'âge. Le parcours études est accessible à partir de l'âge de 15 ans après un entretien de motivation.
- Pour la musique, les modalités d'inscription dépendent de deux cas de figure.

Si l'élève est débutant, en fonction de son âge :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| • Moyenne section maternelle (4 ans) | Jardin musical |
| • Grande section maternelle (5 ans) | Éveil 1 |
| • Cours préparatoire-CP (6 ans) | Éveil 2 |
| • Cours élémentaire 1 (7 ans) | Initiation (instrument) |
| • A partir de 8 ans | Cycle 1 |
| • Adulte | Parcours adulte |

Si l'élève a déjà une pratique musicale et selon l'instrument choisi :

- Un entretien avec les professeurs ou un test d'entrée pourra être proposé durant la première quinzaine de septembre (Formation Musicale et instrument).
- L'admission définitive est prononcée après accord de la direction. Le nombre de places peut être limité.

Admission pour les disciplines spécifiques :

Chant : admission sur test d'entrée (programme libre) à partir de 14 ans (15 ans pour les garçons) Avant cet âge, inscription en chant choral ou atelier ados-initiation dès 12 ans. Age maximum 24 ans* et priorité donnée aux plus jeunes

Jazz et Musiques Actuelles : admission avec un niveau instrumental équivalent à la fin du cycle 1, excepté pour la batterie, la basse électrique et la guitare électrique (enseignées exclusivement au sein du département jazz/musiques actuelles). Age maximum 30 ans*

Musique traditionnelle : sans conditions préalables

*Au-delà des limites d'âge indiquées, une inscription en parcours adultes est possible (cf. paragraphe page 15)

B - ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

La formation du musicien dans l'enseignement initial repose de manière continue sur les pratiques musicales collectives et individuelles. Pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, ces pratiques s'entourent des connaissances culturelles nécessaires. Le conservatoire propose différents **parcours de formation construits et formalisés**. La principale organisation de la formation repose sur un parcours études en cursus décliné en plusieurs cycles. Le règlement des études prévoit également des parcours de formation répondant à des besoins pour lesquels le cursus en plusieurs cycles n'est pas adapté de façon optimale (âge, profil, acquis, projet, motivation, capacités, contexte, territoire etc.).

Le Conservatoire de l'Aveyron souhaite répondre aux différentes attentes des usagers et s'adapter aux projets de chacun, tout en restant en conformité avec le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP2023)

B.1 - Éveil et initiation

Cet apprentissage initial proposé aux enfants à partir de l'âge de quatre ans est destiné à :

- Développer la sensibilité et la curiosité
- Affiner les perceptions d'espace et de temps
- Former l'oreille
- Mettre en place des repères (vocabulaire)

Les démarches pédagogiques mises en œuvre privilégient l'aspect ludique des apprentissages au travers de jeux rythmiques, chansons, comptines et activités corporelles.

Ouvert à tous dans la limite des places disponibles, ce parcours est organisé sur 3 années :

- **Jardin musical**
- **Eveil musical 1**
- **Eveil musical 2**. Découverte des différents instruments proposés au conservatoire. A l'issue de cette année, l'enfant choisit l'instrument avec lequel il souhaite débiter sa pratique instrumentale (dans la limite des places disponibles)

Niveau et âge	Durée hebdomadaire
Jardin Musical 4 ans (MS)	45 minutes
Eveil 1 5 ans (GS)	45 minutes
Eveil 2 (CP)	45 minutes

B.2 - Parcours études

Ce parcours s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline, et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif, au travers de répertoires variés.

L'accès au Parcours études est possible à partir de 7 ans en initiation, âge correspondant à l'entrée en CE1 (cours élémentaire première année). A partir de 21 ans* un élève débutant est orienté vers le parcours adultes à l'exception d'un niveau avéré de fin Cycle 2 lui permettant de rejoindre le parcours études.

*24 ans pour le chant, 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles, sans limite d'âge pour la Musique Traditionnelle.

Organisation :

Les études sont organisées en 3 cycles, d'une durée moyenne de 4 ans.

Chaque cycle comprend 3 pratiques obligatoires :

- Instrumentale ou vocale
- Pratique collective
- Formation musicale

NB : Pour le Cycle 1, la formation musicale peut-être enseignée et proposée conjointement à la pratique collective sur certaines antennes sous forme « d'atelier musical » ou de « formation musicale-orchestre » réunissant les deux enseignements obligatoires.

Chaque cycle est validé par un examen final en présence d'un jury spécialiste permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention d'une attestation, d'un brevet, certificat ou diplôme (voir contenu et tableau des évaluations ci-dessous).

Cycle 1

Le Cycle 1 constitue un tronc commun généraliste permettant ultérieurement des choix de pratiques plus spécialisées (cf. SNOF 2023)

Il vise à développer la motivation et la curiosité de l'élève à travers une pratique artistique individuelle et collective, construire les bases d'une méthode de travail au moyen de vocabulaire et de connaissances adaptés à l'âge de l'élève pour permettre une première expérience de pratique musicale personnelle et épanouie.

Une attestation de fin de Cycle 1 est délivrée après validation des enseignements obligatoires.

Durée du Cycle entre 3 et 5 ans.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	20 minutes (initiation) 30 minutes (à partir de C1-1 ^{ère} année)	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale	45 minutes à 1h30	Contrôle continu
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> • Orchestres cycle 1* (cordes et vents) • Ensembles instrumentaux • Chœurs enfants, voix en scène 	1h à 1h30	Attestation d'assiduité

* Sur avis du professeur d'instrument, généralement à partir de la 2^{ème} année de Cycle 1

Cycle 2

Consolider et approfondir les acquis du Cycle 1. Favoriser l'accès à une pratique autonome en développant une approche musicale curieuse et personnelle.

Un Brevet d'Etudes Musicales (BEM) est délivré à l'issue de ce cycle avec l'obtention des 3 pratiques obligatoires.

Durée du Cycle entre 3 et 5 ans.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	45 minutes	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale	1h à 2h	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> • Orchestres cycle 2 (cordes et vents), • Ensembles instrumentaux • Chœur ados, chœur adultes, voix en scène 	1h à 1h30	Attestation d'assiduité

Cycle 3 - Fin d'Etudes

Approfondir une pratique et culture musicale afin de développer un projet artistique riche et structuré de façon autonome.

Favoriser la transversalité entre esthétiques artistiques. Aborder la notion de création et d'écriture personnelle.

Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) est délivré à la fin du cycle avec l'obtention de 4 pratiques obligatoires (pratique instrumentale ou vocale, Formation Musicale, pratique collective et musique de chambre).

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	1h	Contrôle tout au long du cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale *	1h30 à 2h30	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective dirigée : <ul style="list-style-type: none"> • Orchestre symphonique** • Ensembles instrumentaux • Chœurs adultes, voix en scène • Ateliers • Initiation accompagnement → 	1h à 1h30 Sessions organisées sur l'année	Attestation d'assiduité
Musique de chambre	2 semestres sur la durée du cycle	Concert d'évaluation pour chaque semestre à valider

*Facultative si Brevet d'Etudes Musicales cycle 2 (FM) obtenu

**pratique collective obligatoire pour les instruments d'orchestre

Cycle 3 - Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)

Destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant, ce parcours de formation soutenue est soumis à une procédure d'admission permettant d'évaluer la motivation et les capacités de l'élève intéressé.

Le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) est délivré à la fin du cycle avec l'obtention de 4 pratiques obligatoires (pratique instrumentale ou vocale, Formation Musicale, pratique collective, musique de chambre)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instrumentale ou vocale	1h	Contrôle tout au long du cycle Evaluation en fin de cycle
Formation musicale*	2h à 2h30	Evaluation de fin de cycle
Pratique collective dirigée : <ul style="list-style-type: none"> • Orchestre symphonique** • Ensembles instrumentaux • Chœurs adultes, voix en scène • Ateliers • Initiation accompagnement → 	1h à 1h30 Sessions organisées sur l'année	Attestation d'assiduité
Musique de chambre**	2 semestres sur la durée du cycle	Concert d'évaluation pour chaque semestre à valider

*Facultative si Certificat d'Etudes Musicales (FM)

**pratique collective obligatoire pour les instruments d'orchestre

Cycle 3 - Menant au Diplôme National d'Etudes Musicales (DNEM)

Ce cycle qui conduit au DNEM fait l'objet de textes réglementaires spécifiques.

Son organisation pédagogique répond au référentiel de compétences prévu par arrêté.

(SNOP 2023). Le CRDA va conduire une réflexion sur la mise en place d'un DNEM dans certaines disciplines en partenariat avec les établissements classés de la région avec lesquels il travaille actuellement en réseau.

B.2.1 - Contenu des évaluations - Instruments

NIVEAU	EVALUATION ET RECOMPENSE	ORGANISATION ET MODALITES D'EVALUATION
CYCLE 1 5 ans maximum	Bilan en cours de cycle	Niveau 1C2 ou 1C3 : audition de classe en cours d'année scolaire 1 ou 2 pièces - Durée 5 mn maximum Jury : collège des professeurs Conseils oraux à l'issue de la prestation
	UE instrumental de l'ATTESTATION de Cycle 1	Niveau 1C4 ou 1C5 : évaluation en fin d'année scolaire 2 pièces dont une donnée 6 semaines avant l'examen Durée 10 mn maximum Épreuve d'autonomie Jury extérieur - UE avec mention Bien ou Très Bien
CYCLE 2 5 ans maximum	Bilan en cours de cycle	Niveau 2C2 ou 2C3 : contrôle en fin d'année scolaire 1 ou 2 pièces - Durée 10 mn maximum Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	UE instrumental du BREVET de Cycle 2	Niveau 2C4 ou 2C5 : examen en fin d'année scolaire 2 ou 3 pièces dont une donnée 6 semaines avant l'examen Durée ± 15 mn Épreuve d'autonomie Jury extérieur - UE avec mention Bien ou Très Bien
CYCLE 3 FIN D'ÉTUDES 3 ans maximum	En cours de cycle	Tous niveaux Contrôle en fin d'année scolaire Programme libre* - Durée ± 15 mn Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	UE instrumental du CERTIFICAT d'ÉTUDES MUSICALES (CEM) ET/OU Entrée en Cycle PRÉ- SPÉCIALISÉ	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme libre* sous forme de concert – Durée entre 15 à 20 mn Jury extérieur - UE du Certificat avec mention Bien ou Très Bien
		Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme libre* comprenant une pièce technique Durée 15 à 20 mn Jury extérieur - Admis ou non admis
CYCLE 3 SPÉCIALISÉ 4 ans maximum (2 ans pré-spé + 2 ans spécialisé)	Entrée en Cycle SPÉCIALISÉ	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme de 3 ou 4 pièces* dont une de virtuosité Durée 15 à 20 mn Jury extérieur - Admis ou non admis en Cycle Spécialisé
	En cours de cycle	Contrôle en fin d'année scolaire Programme libre* Jury extérieur - conseils oraux à l'issue de la prestation
	UE instrumental du DIPLÔME d'ÉTUDES MUSICALES (DEM)	Examen en fin d'année scolaire sur proposition du professeur Programme de 3 ou 4 pièces* dont une pièce contemporaine – Durée 20 à 30 mn Jury extérieur – UE du Diplôme avec mention Bien ou Très Bien

*De styles et d'époques différents

B.2.2 - Diplôme d'Etudes Musicales de Formation Musicale

Les élèves désirant se spécialiser en Formation Musicale peuvent poursuivre cette discipline en Cycle Spécialisé en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de Formation Musicale.

Ce cycle Spécialisé est ouvert aux élèves :

- Ayant validé un Certificat d'Etudes Musicales en Formation Musicale.
- Ayant un niveau instrumental de cycle 3 (brevet de fin de cycle 2 validé)

Suivant le niveau de l'élève et sur recommandation de l'équipe pédagogique, il peut être proposé une à deux années de Pré-Spécialisé avant d'intégrer le Cycle Spécialisé.

L'obtention du DEM de Formation Musicale est conditionnée à la validation de 4 U.E. : discipline principale, initiation à l'accompagnement au piano, pratique collective et érudition.

Pratique	Durée de cours hebdomadaire	Evaluation
Formation Musicale	2h30 à 3h	Evaluation terminale*
Initiation à l'accompagnement au piano	30 minutes	Evaluation terminale
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> • Chœur adulte • Ensembles dirigés • Ateliers 	1h à 2h	Attestation d'assiduité ou contrôle continu
U.V. d'érudition**	30 minutes à 1h	Contrôle continu ou évaluation terminale

*Evaluation constituée d'épreuves écrites et orales

**Erudition. L'enseignement proposé pourra être l'une des matières suivantes : histoire de la musique, écriture, analyse, direction de chœur

B.2.3 - Départements spécifiques et disciplines complémentaires

B.2.3.1 - Chant

Si la pratique vocale est largement plébiscitée et encouragée sur l'ensemble des parcours artistiques au CRDA, le choix du chant comme pratique principale est possible dès l'âge de 12 ans en initiation (atelier en petit groupe) puis en cours individuel à partir de 14 ans.

Niveau	Pratique et durée hebdomadaire	Évaluations
Initiation De 12 à 14 ans 2 ans maxi	Cours de chant par petits groupes 1h Cours de FM 1h Pratique collective*	Contrôle continu Test d'entrée en cycle 1
Cycle 1 A partir de 14 ans (15 ans pour les garçons) 3 ans maxi	Cours de chant individuel 30 minutes Cours de FM 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective*	Contrôle continu Examen de fin de cycle : 2 airs de styles différents + épreuve d'autonomie
Cycle 2 3 ans maxi	Cours de chant 45 minutes Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective*	Examen de fin de cycle : 3 airs de styles et de langues différents + épreuve d'autonomie
Cycle 3 Fin d'études 3 ans maxi	Cours de chant 1h Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective* Musique de chambre Piano complémentaire	Examen de fin de cycle (UE du CEM) : Récital libre élaboré avec le professeur
Cycle 3 Spécialisé 3 ans maxi	Cours de chant 1h Cours de FM Chanteur 1h Cours avec accompagnateur Pratique collective* Musique de chambre Piano complémentaire	Examen de fin de cycle (UE du DEM) : 4 pièces de styles et langues différentes (extrait d'œuvre lyrique, mélodie ou lied, air d'oratorio ou musique ancienne, 1 pièce contemporaine)

*Pratique collective : chœur ados, chœur adultes, voix en scène, atelier baroque, atelier MAC

B.2.3.2 - Département Jazz et Musiques Actuelles

L'admission au département Jazz et Musiques Actuelles requiert un niveau instrumental ou vocal équivalent à une fin de cycle 1, excepté pour la batterie et les percussions, la guitare électrique et la guitare basse qui sont enseignées exclusivement au sein du département jazz et musiques actuelles.

Instruments	Conditions d'entrée
Batterie et percussions Guitare électrique et guitare basse	Enseignées en jazz et Musiques actuelles uniquement
Tous les autres instruments (piano, saxophone, trompette etc.) et voix	Niveau de fin de cycle 1 instrumental*

*L'appréciation du niveau de l'élève se fera en lien avec l'équipe pédagogique lors de l'inscription de l'élève.

Jusqu'en fin de Cycle 2, les deux disciplines Jazz et Musiques Actuelles font l'objet d'un tronc commun. En Cycle 3, l'élève choisit l'une des deux esthétiques.

Pour cela, lors de l'évaluation de fin de Cycle 2, l'élève présente un programme dont le contenu permet au jury d'attester de ses capacités à poursuivre soit vers l'esthétique Jazz, soit vers celles de Musiques actuelles.

Les objectifs généraux de fin de cycle du département Jazz et Musiques actuelles sont identiques à ceux des disciplines instrumentales.

A ceux-ci s'ajoutent les notions spécifiques d'improvisation, d'arrangement, de connaissances harmoniques, de composition ainsi que la capacité à s'intégrer dans un groupe.

Cycle 1

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h à 1h30	Bilan en milieu de cycle et évaluation en fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	30 minutes	
Formation Musicale**	1h	Contrôle continu

*En jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

** En cycle 1, les élèves du département Jazz et Musiques Actuelles suivent le même cours de formation musicale que les élèves des départements « classiques ». Il s'agit d'un tronc commun apportant des bases nécessaires à tous les instruments et esthétiques.

Cycle 2

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h à 1h30	Bilan en milieu de cycle et évaluation en fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	45 minutes	
Formation Musicale**	1h15 à 2h	Evaluation en fin de cycle

*En jazz et musicales actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

** A partir du cycle 2, suivant l'antenne où se trouve l'élève, la formation musicale pourra être « classique » ou bien spécifique « jazz musiques actuelles ».

Cycle 3 - Fin d'Etudes (Certificat d'Etudes Musicales - CEM)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	1h30	Evaluation de fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	1h	
Formation Musicale	1h15 à 2h	Evaluation de fin de cycle**

*En Jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

** Il est nécessaire d'avoir validé le brevet de fin de cycle 2 de formation musicale afin de valider le Certificat d'Etudes Musicales de Jazz Musiques Actuelles.

Cycle 3 - Spécialisé (Diplôme d'Etudes Musicales - DEM)

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Pratique collective	3h	Evaluation de fin de cycle*
Pratique instrumentale ou vocale	1h	
Formation Musicale	1h	Evaluation de fin de cycle**
Atelier M.A.O.***	1h30	Evaluation de fin de cycle

*En Jazz et Musiques Actuelles, la pratique collective et la pratique instrumentale font l'objet d'une seule évaluation au sein d'une épreuve commune.

**Il est nécessaire d'avoir validé Certificat d'Etudes Musicales (CEM) en formation musicale afin de valider le DEM de jazz-musiques actuelles.

***M.A.O. : Musique Assistée par Ordinateur. Cet enseignement est obligatoire seulement pour les élèves suivant l'esthétique Musiques Actuelles

Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Elaboré en réseau et construit en partenariat avec trois autres établissements classés de la région Occitanie, ce parcours prépare les étudiants à intégrer un établissement d'enseignement artistique supérieur (pôles supérieurs, Conservatoires Nationaux Supérieurs etc.). Ce dispositif - en préfiguration et en attente d'agrément - concerne le jazz.

Contenu des Evaluations - Jazz et Musiques Actuelles

NIVEAU	EVALUATION ET RECOMPENSE	ORGANISATION ET MODALITES D'EVALUATION
CYCLE 1	Bilan en cours de cycle	Un ou deux thèmes (dans le cadre d'une audition organisée par le responsable d'antenne en lien avec l'enseignant)
	UE instrumental de l'ATTESTATION de Cycle 1	Deux thèmes de styles différents, dont l'un imposé. Durée : 10 minutes maximum
CYCLE 2	Bilan en cours de cycle	Deux thèmes de styles différents Durée : 10 minutes maximum
	UE instrumental du BREVET de Cycle 2	Deux ou trois thèmes de styles différents, dont l'un imposé. Durée : 15 minutes maximum
CYCLE 3 FIN D'ÉTUDES	UE instrumental du CERTIFICAT d'ÉTUDES MUSICALES (CEM)	Programme libre de 15 à 20 minutes, dont : - une composition personnelle - un ou deux morceaux imposés
CYCLE 3 SPÉCIALISÉ	Entrée en Cycle SPÉCIALISÉ*	Programme libre de 15 à 20 minutes, dont une composition personnelle
	UE instrumental du DIPLÔME d'ÉTUDES MUSICALES (DEM)	<ul style="list-style-type: none"> • 2 morceaux choisis par le jury au moment de l'épreuve parmi une liste de 8 à 9 morceaux imposés préparés à l'avance • Programme libre de 20 minutes incluant au moins une composition personnelle

*Le cycle spécialisé peut être précédé d'une ou deux années de cycle 3 Pré-Spécialisé

Lors de sa prestation, l'élève devra démontrer sa capacité à improviser sur toute ou partie de la grille du thème, à s'intégrer dans un groupe, y impulser le tempo et, suivant le niveau, écrire un arrangement et composer.

Le choix des programmes libres se fera sous la responsabilité de l'enseignant. Il appartient à ce dernier – en lien avec le responsable du département pédagogique – d'être en mesure de proposer à l'élève des morceaux dont le degré de difficulté correspond aux attentes du niveau de l'évaluation présentée. Les programmes libres devront être constitués de morceaux de styles différents.

Pour les évaluations de fin de cycle 1 et fin de cycle 2, une épreuve d'autonomie pourra être demandée sous forme de déchiffrage avec mise en loge.

B.2.3.3 - Musiques traditionnelles

Spécialités : accordéon diatonique, chromatique et cabrette

L'admission en musiques traditionnelles s'effectue sans condition de niveau ni d'âge. La priorité est toutefois donnée aux candidats les plus jeunes.

Pratique	Durée hebdomadaire	Evaluation
Instruments : Accordéon diatonique, chromatique et cabrette	20 minutes (initiation) 30 minutes Cycle 1 45 minutes cycle 2 1h Cycle 3	Bilan en milieu de cycle Evaluation en fin de cycle
Pratique collective <ul style="list-style-type: none"> • Atelier • Bal 	1h à 2h	Attestation d'assiduité
Formation Musicale (facultative)	1h	

B.2.3.4 - Disciplines complémentaires

Pour tous les élèves et en fonction des places disponibles il est possible de bénéficier de l'enseignement d'une deuxième discipline instrumentale ou vocale sous certaines conditions :

- Avoir validé le cycle 1
- Sur avis favorable de la direction et du professeur de la discipline en cours
- Dans le cadre de leur parcours, les élèves chanteurs de Cycle 3 doivent pratiquer le piano

B.3 - Parcours personnalisé

Ce parcours propose un apprentissage artistique de qualité dans un mode opératoire plus souple et ouvert à tous (jusqu'à 21 ans*) sur l'ensemble du territoire et à l'échelle des antennes du CRDA.

*Jusqu'à 24 ans pour le chant et 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles

Accessible après quatre années d'études minimum en cycle 1, sur proposition des enseignants et avis de la direction.

Parcours sans évaluation. Deux disciplines obligatoires :

- Pratique collective
- Pratique instrumentale ou vocale
- Formation Musicale facultative.

Pratique	Durée hebdomadaire	Suivi
Instrumentale ou vocale	30 minutes	Attestation d'assiduité
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none">• Orchestre• Ensemble instrumental• Atelier• Chœur etc.	1h à 2h	
Formation Musicale facultative		

B.4 - Parcours adultes

Destiné aux élèves à partir de 21 ans* environ suivant la discipline et le profil de l'élève, ce parcours accueille les adultes déjà musiciens ou débutants souhaitant suivre un enseignement de qualité sans évaluation.

*A partir de 24 ans pour le chant et 30 ans pour le Jazz et les Musiques Actuelles

Une passerelle vers le parcours études est possible à partir d'un niveau équivalent à la fin de cycle 2 sur avis de l'enseignant et validation de la direction**.

Participation tous les deux ans à des concerts de mise en situation.

- Pratique collective
- Pratique instrumentale ou vocale
- Formation musicale obligatoire 2 ans au minimum pour les adultes débutants

L'accueil au conservatoire des élèves adultes est conditionné par le nombre de places disponibles dans les classes d'instruments. Les enfants étant prioritaires, l'inscription en parcours adultes est reconductible tous les 3 ans.

Pratique	Durée hebdomadaire	Suivi
Instrumentale ou vocale	30 minutes**	Concert de mise en situation tous les 2 ans
Formation musicale obligatoire pour les débutants	1h à 1h30	Attestation d'assiduité
Pratique collective : <ul style="list-style-type: none"> • Orchestre • Ensemble instrumental • Atelier • Chœur etc. 	1h à 2h	

**Dans le cas d'un élève souhaitant rejoindre le parcours études et justifiant d'un niveau de fin de Cycle 2, ce dernier pourra bénéficier - pour cette année de préparation à l'examen - de 45 minutes de cours hebdomadaire

B.5 - Pratiques collectives et ateliers

La pratique collective au Conservatoire est obligatoire pour tous les élèves quel que soit leur parcours (parcours études, parcours personnalisé ou parcours adultes). Elle est au cœur de l'enseignement et permet à l'élève de partager avec d'autres sa pratique artistique. Elle fait partie intégrante de la formation. La pratique collective contribue au rayonnement de l'établissement lors des manifestations. Elle existe sous plusieurs formes :

- Orchestres et ensembles instrumentaux dirigés : orchestre symphonique, orchestre à cordes, orchestre à vents, fanfare, batterie-fanfare, brass-band, etc.
- Ensembles vocaux adultes, jeunes et enfants
- Voix en scène
- Musique de chambre
- Ensembles jazz, musiques actuelles, musique traditionnelle, musique ancienne, Musique Assistée par Ordinateur (MAO)
- Initiation à l'accompagnement

Pour les élèves pratiquant un instrument d'orchestre, et sur avis du professeur d'instrument, la pratique en orchestre est prioritaire.

La pratique collective et les ateliers peuvent être suivis hors parcours dans la limite des places disponibles. Suivant les orchestres et les ensembles, un niveau de pratique instrumentale est requis.

C - ENSEIGNEMENT DU THEATRE

Le théâtre est une pratique collective. Son enseignement est construit autour d'une discipline centrale qu'est l'art dramatique, ou art du jeu théâtral. D'autres enseignements complémentaires tels que dramaturgie, improvisation, masque, ou encore mise en scène viennent compléter l'apprentissage théâtral.

C.1 - Parcours Eveil

En amont du parcours études, deux ateliers d'éveil sont proposés aux enfants et adolescents entre 8 et 14 ans dans le cadre d'un parcours découverte.

Age et niveau	Durée hebdomadaire	Contenu
Eveil 1 6 - 10 ans	2h	Espace de découverte, l'éveil propose une approche ludique de l'art de théâtre. Du jeu d'enfant vers le jeu scénique, il vise à développer la confiance en soi, la relation à l'autre, les notions d'espace et de temps, l'exploration des potentiels expressifs individuels et collectifs
Eveil 2 11 - 14 ans	2h	

Une attestation de parcours peut être délivrée à l'issue du parcours éveil.

C.2 - Parcours études

Organisé en trois cycles, le parcours études accueille les adolescents à partir de l'âge de 15 ans.

Niveau et durée	Durée hebdomadaire	Contenu
Cycle 1 <i>Détermination</i> De 1 à 2 ans	2h30 à 5h	Confrontation aux exigences du travail en groupe, à l'enjeu collectif du jeu dramatique. Compréhension des exigences du « corps » théâtral, voix et corps dans l'espace. Première approche jeu du regard, de l'écoute, de l'adresse à l'autre. Mise en jeu de la prise de parole, individuelle (à commencer par la lecture) et collective (y compris à travers le travail de chœur).
Cycle 2 <i>Enseignement des bases</i> De 1 à 2 ans	2h30 à 5h	Maîtrise du corps, son inscription dans l'espace et dans le temps. Maîtrise de la voix, parlée et chantée, la fonction poétique du langage à travers la diction, l'intonation, l'intention, du souffle jusqu'à la parole.
Cycle 3 <i>Approfondissement des acquis</i> De 1 à 2 ans	5h à 10h	Capacité à concrétiser une présence sur le plateau et à partager cette présence sur scène avec d'autres partenaires. Capacité à toucher chaque spectateur dans son imagination, sa sensibilité, son intelligence à travers l'adresse à un public. Capacité à interpréter de mémoire et dans la durée un texte ou une séquence.

C.3 - Evaluation

L'évaluation continue est privilégiée sur l'ensemble du parcours études. Une attestation d'études peut être délivrée à l'issue des Cycle 1 et 2.

A la fin du Cycle 3 et au terme d'un parcours complet (Cycle 1, 2 et 3) le certificat d'études théâtral (CET) peut être délivré par le biais d'une évaluation continue associée à une prestation présentée devant l'équipe pédagogique et deux jurys extérieurs.

C.4 - Atelier adultes

Abordant l'acte de création comme la découverte de textes issus de répertoires classique et contemporain, l'atelier adultes s'adresse à tous, débutants ou confirmés souhaitant découvrir ou approfondir l'art dramatique par une pratique collective ouverte et ludique.

Durée : 2 heures hebdomadaires.

Acronymes usuels

CEM/CET Certificat d'Etudes Musicales/Théâtrales

CPES Classe Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

CRDA Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron

DEM Diplôme d'Etudes Musicales

DNEM Diplôme National d'Etudes Musicales

FM Formation Musicale

MAC Musiques Actuelles

MAO Musique Assistée par Ordinateur

SNOP Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre

UE Unité d'Enseignement